



Charte du conducteur

Utilisation prévue	<p>Le conducteur souhaitant utiliser la camionnette doit suivre le protocole de l'utilisation de la camionnette.</p> <p>La camionnette ne doit être utilisée que dans le cadre des activités de l'association. Toute utilisation à des fins personnelles ou non autorisées est strictement interdite.</p>
Conduite responsable	<p>Le conducteur de la camionnette doit respecter le code de la route et conduire de manière responsable.</p> <p>La camionnette ne doit pas être utilisée pour des courses de vitesse, des activités illégales ou des trajets non autorisés.</p> <p>Si le conducteur enfreint la loi (radar, code de la route, amende ou autres), cela sera à sa charge et non à celle de l'association.</p>
Horaires d'utilisation	<p>La camionnette est utilisée lors des livraisons et de récupérations de marchandise.</p>
Retour de la camionnette	<p>La camionnette doit être retournée à l'emplacement où elle a été prise.</p>
Etat du véhicule	<p>Avant de prendre la camionnette, le conducteur doit vérifier l'état du véhicule et signaler tout dommage ou problème au comité. Après utilisation, le conducteur doit vérifier à nouveau l'état de la camionnette et signaler tout dommage supplémentaire.</p>
Nettoyage	<p>Le conducteur est tenu de laisser l'intérieur de la camionnette propre à son retour. Tout déchet ou objet personnel doit être retiré.</p>
Entretien du véhicule	<p>L'entretien du véhicule (changements des roues, service, nettoyage extérieur/intérieur) se fait par le comité. Le conducteur peut l'avertir d'un problème survenu lors de l'utilisation.</p>



Protocole de l'utilisation de la camionnette

Etapes	Autres informations
1. Le conducteur récupère la clef à l'endroit décidé	<i>Voir avec la présidente pour la clé</i>
2. Le conducteur vérifie l'état du véhicule	<i>Il signale tout dommage ou problème au comité.</i>
3. Le conducteur écrit les kilomètres de départ dans le classeur	<i>Le classeur se trouve dans la boîte devant le volant</i>
4. Le conducteur part réaliser sa tâche	<i>Si un plein de diesel doit être fait, le conducteur utilise la carte Moveri prévu à cet effet. Elle se trouve dans le classeur. Si un accident se produit, le conducteur se doit d'appeler directement l'assurance et d'avertir le comité (voir classeur).</i>
5. Le conducteur écrit les kilomètres d'arrivé dans le classeur	<i>Il note toutes autres informations : si le plein a été fait ou tout autre souci qui s'est produit lors de l'activité.</i>
6. Le conducteur vérifie l'état du véhicule	<i>Il signale tout dommage, éclaboussure, ou problème au comité.</i>
7. Le conducteur reprend ses affaires personnelles	<i>A part des affaires utiles à l'activité, tout déchet ou objet personnel doit être retiré du véhicule.</i>
8. Le conducteur remet la clé où il l'a trouvée	